

L'engagement qualité des Ceméa pour la formation BAFA qualification voile

La qualification voile est une formation particulièrement bien adaptée aux centres de vacances et de loisirs parce qu'elle permet une approche globale de l'activité en relation avec le milieu où elle se pratique.

L'animateur qualifié voile, par sa formation et sa place dans le centre de vacances permet :

- • Une meilleure prise en compte du public accueilli, par des démarches d'apprentissage adaptées et réactives.
- • Une plus grande implication dans la vie quotidienne du séjour.





Les Ceméa s'engagent au cours du stage qualification voile à aborder :

LA DÉCOUVERTE ET L'APPROCHE PRATIQUE DU MILIEU NATUREL ET HUMAIN

- par des démarches de sensibilisation et de connaissance du milieu marin : sortie à la journée, pêche, cerfs-volants...

LA MAÎTRISE DU VOILIER ET DES ÉLÉMENTS SIMPLES DE NAVIGATION

- par une pratique quotidienne de la navigation,
- par une analyse de ces moments de navigation, associant une bonne représentation des trajectoires, conduites et manœuvres réalisées,
- par des apports théoriques sur l'aérodynamique et l'hydrodynamique.

LA VIE DE GROUPE

- par sa prise en compte dans la vie quotidienne et dans les activités,
- par une organisation du stage en internat,
- par un travail s'appuyant sur un bilan du stage pratique, et une réflexion sur la place et l'organisation de l'activité dans le cadre d'un centre de vacances et de loisirs.

Une formation adaptée à la voile-loisirs

Le stage qualification est encadré par une équipe constituée de formateurs des Ceméa et d'éducateurs sportifs titulaires du brevet d'État. Il a une durée de 8 jours.

Les Ceméa militent pour l'accès de tous aux loisirs et aux pratiques d'activité favorisant le développement et l'autonomie de la personne. Ils considèrent la voile comme une activité bien adaptée au centre de vacances et de loisirs et plus largement à une pratique de découverte, d'initiation et de loisirs.

LA PRÉPARATION AUX TÂCHES D'ANIMATION DE L'ACTIVITÉ

- par la conception, la préparation, la mise en place et l'analyse de séquences pédagogiques en situation d'encadrement d'un groupe sur l'eau,
- par un travail sur les éléments nécessaires à la pratique de l'activité : météorologie, balisage, marées, cartographie, réglementation, connaissance et prise en compte des différents publics,
- par la conduite d'un engin motorisé de sécurité*.

LES CONDITIONS DE SÉCURISATION DE L'ACTIVITÉ

- par la connaissance des risques liés à l'activité : rythme, alimentation, hypothermie...
- par la connaissance de l'organisation de la sécurité et des secours en mer,
- par une sensibilisation aux conduites à tenir en cas d'accident.

Cette pratique constitue un support éducatif d'une grande richesse autant au niveau du développement de la personne que de la découverte de soi et des autres.

Elle est un moyen privilégié de découverte du milieu.

Elle s'inscrit comme une activité parmi d'autres du centre de vacances et de loisirs et au sein d'un projet pédagogique porté par une équipe d'animation.

* L'initiation de la conduite d'un engin motorisé est réalisé pendant le stage, mais la possession de la **carte mer** ou du **permis mer** est indispensable à l'encadrement de la voile en centre de vacances et de loisirs pour utiliser un bateau à moteur de sécurité.

La qualification Voile est nécessaire pour l'encadrement en responsabilité de l'activité voile dans le cadre d'un centre de vacances ou de loisirs. Ce stage permet de valider la troisième partie du Bafa ou peut constituer une formation complémentaire au Bafa ou au Bafd, mais il nécessite la maîtrise d'un niveau technique et théorique préalable à l'entrée en formation. Il peut aussi permettre de vivre une première expérience pédagogique d'encadrement de la voile dans la perspective d'entreprendre le cursus de formation de moniteur fédéral.

Les Ceméa proposent également des stages d'approfondissement Bafa voile, bord de mer ou activités nautiques ne nécessitant aucun niveau de pratique préalable (renseignez vous auprès des Ceméa de votre région ou sur le site des Ceméa : www.cemea.asso.fr). Ces formations ne confèrent pas le même niveau de responsabilités et ne permettent pas l'encadrement de l'activité voile en centre de vacances ou de loisirs.

Les Ceméa peuvent aussi organiser sur convention un stage qualification voile pour un organisateur de centre de vacances ou de loisirs qui souhaiterait proposer cette formation à ses animateurs.

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Être inscrit dans le cursus Bafa ou être titulaire du Bafa ou Bafd

NIVEAU REQUIS

- **Justifier d'une expérience nautique.**
- **Être capable de maîtriser un dériveur, un catamaran ou une planche à voile par vent de force 3, sous toutes les allures.**
- **Maîtriser les manœuvres, l'arrêt, les virements, savoir gréer son engin, connaître les différentes allures et les principaux réglages correspondants, avoir une représentation des trajectoires de son engin.**
- **Savoir nager.**



Textes de référence :
- Arrêté du 7/8/79
- Circulaire du 8/10/79
- Arrêté du 20/6/03



Le Service d'Aide au Placement des Ceméa met en relation les offres et les demandes entre organisateurs, directeurs et animateurs de centres de vacances et de loisirs.

Notre service ne traite que les offres ou les demandes de postes liées à l'encadrement des centres de vacances et des centres de loisirs.

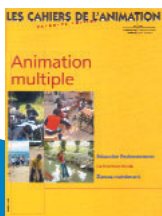
Par ce service, les Ceméa luttent contre certaines pratiques d'employeurs qui n'assument pas leurs responsabilités en tant qu'acteurs de la formation BAFA BAFD : absence de suivi des stagiaires, absence de rémunération. Ils dénoncent les abus et les ségrégations faites à l'encontre des jeunes en recherche de stage pratique (refus d'embauche des moins de 18 ans, de personnes d'origine étrangère, etc.).

Les Ceméa n'interviennent ni dans la négociation, ni dans la décision d'embauche mais uniquement dans la mise en relation.

Les Cahiers de l'animation Vacances-Loisirs

Cette revue des Ceméa est indispensable aux animateurs et aux directeurs de centres de vacances ou de loisirs ; elle est utile aux enseignants qui préparent une classe de découverte ; chaque numéro comporte des fiches d'activités, des conseils pratiques et présente des comptes rendus d'expériences pour préparer les séjours et travailler avec des enfants et des adolescents.

Abonnement 1 an, 4 numéros, 18 €



Le groupe national Voiles et milieu marin

cemea.voile@wanadoo.fr

www.cemea.asso.fr/voile

Association nationale des Ceméa

24, rue Marc Seguin

75883 Paris cedex 18

tél. 01 53 26 24 24

fax 01 53 26 24 19

www.cemea.asso.fr

